

Charte de transparence financière

Saint-Nolff Citoyen – Elections Municipales de Saint-Nolff - Mars 2026

Nous, candidates et candidats de la liste Saint-Nolff Citoyen, nous engageons à mener une campagne respectueuse, citoyenne et totalement transparente sur le plan financier.

Cette charte a pour objectif d'expliquer clairement aux Nolféens et Nolféennes le fonctionnement et l'utilisation des fonds engagés durant la campagne.

Respect strict du cadre légal

- Nous respectons les règles légales du financement électoral en vigueur.
- Seules les personnes physiques peuvent contribuer financièrement à notre campagne.
- Les dons anonymes ne sont pas autorisés
- Les dons en espèces sont limités à 150 € par personne (le montant maximum autorisé par donateur est de 4 600 € pour tous les autres moyens de versement).
- Le plafond légal des dépenses pour une commune comme Saint-Nolff est fixé à environ 4 860 € (nombre d'habitants × 1,22 €).

Mandataire financier et gestion des fonds

- Un compte bancaire de campagne dédié est ouvert pour assurer une gestion séparée et traçable.
- Tous les dons seront collectés et une comptabilité claire sera assurée par notre mandataire financier, garant de la légalité et de la bonne tenue de nos comptes.
- Le mandataire financier désigné est Philippe Calohard, résidant à Saint-Nolff.

Utilisation des fonds

Les sommes collectées seront exclusivement affectées aux dépenses de campagne, en priorité :

- impressions (affiches, bulletins, professions de foi) ;
- organisation de réunions publiques et d'événements citoyens ;
- communication numérique et locale ;
- Toute action entrant dans le champ de la campagne électorale.

Aucun financement ne sera utilisé pour des dépenses personnelles ou sans lien direct avec l'élection.

Transparence vis-à-vis des citoyennes et citoyens

- Chaque donateur recevra une attestation de don.
- Un état de la comptabilité de campagne pourra être transmis à tout citoyen qui en fera la demande.
- En cas d'excédent, nous en informerons publiquement et vous proposerons de voter aux personnes ayant participé pour définir l'usage des fonds vers un projet d'intérêt général.

Protection des données personnelles

Les données des donateurs (identité, coordonnées, montant du don) seront utilisées uniquement dans le cadre légal de la gestion du compte de campagne.

Elles ne seront ni cédées, ni réutilisées à d'autres fins et seront conservées conformément aux obligations réglementaires.

Pour l'équipe Saint-Nolff Citoyen



Karine Albannac